



# Comment marche la démocratie ?

La démocratie est une vaste notion, associée à la jouissance des droits et des libertés pour tout un chacun. L'universitaire Hervé Grémont<sup>1</sup> évoque pour nous les contours et les évolutions de ce régime parfois sublimé, malmené, espéré...

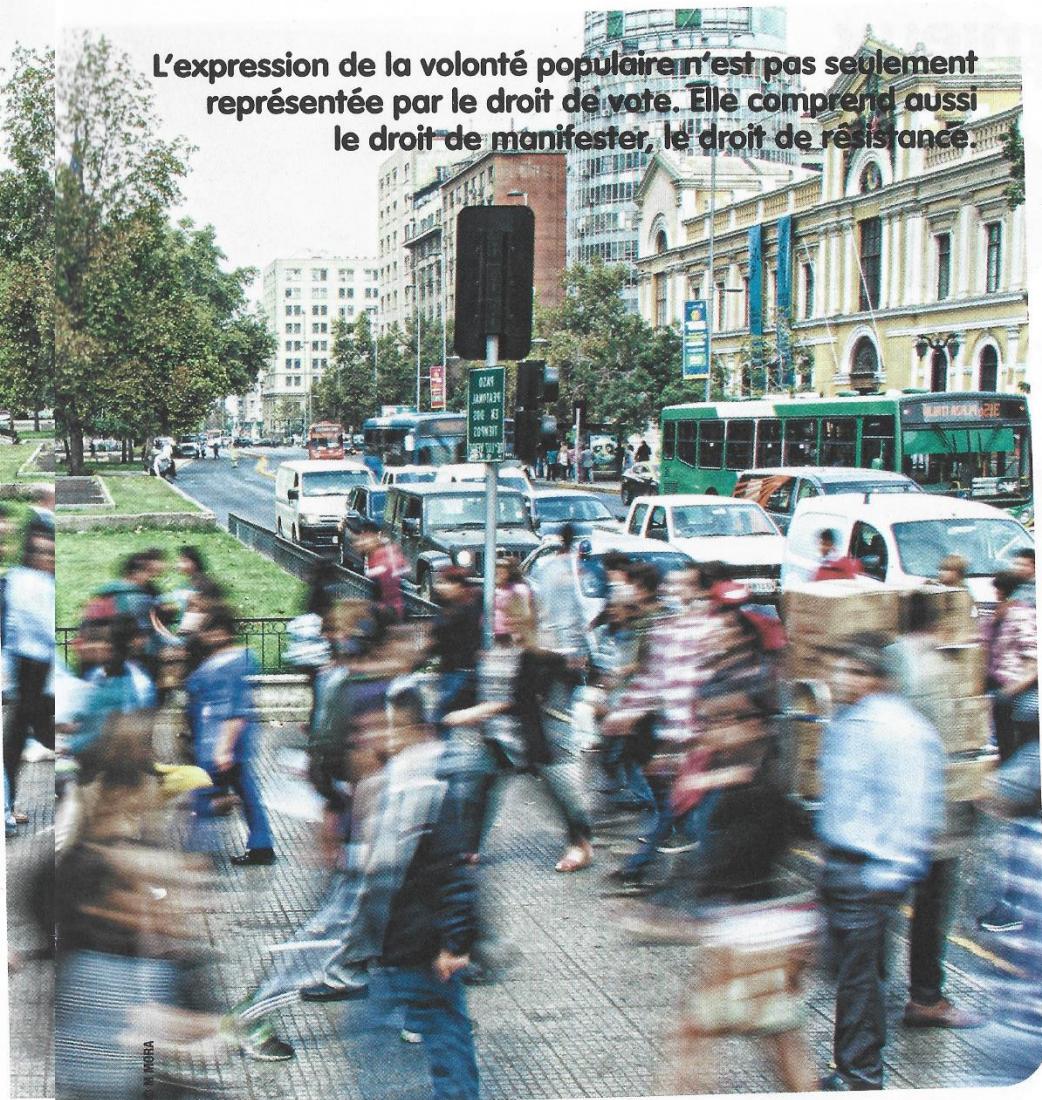


Nos lectrices et leurs idées de la démocratie

**La France** est une belle démocratie

**R**ebecca : Le droit primordial pour moi dans une démocratie est celui de l'expression. J'accorde une importance capitale à celui de la presse. Lorsqu'un État est menacé, renversé, c'est la plupart du temps les journalistes qui en font les frais. La France est une belle démocratie mais

quand je vois que la liberté de la presse est compromise (avec le rachat des groupes de médias par quelques hommes d'affaires, les commentateurs et intellectuels populistes qui pullulent...), cela m'inquiète beaucoup pour la préservation de notre démocratie.



**Le décryptage d'Hervé Grémont :**  
Je suis d'accord. La concentration de la presse aux mains d'un seul

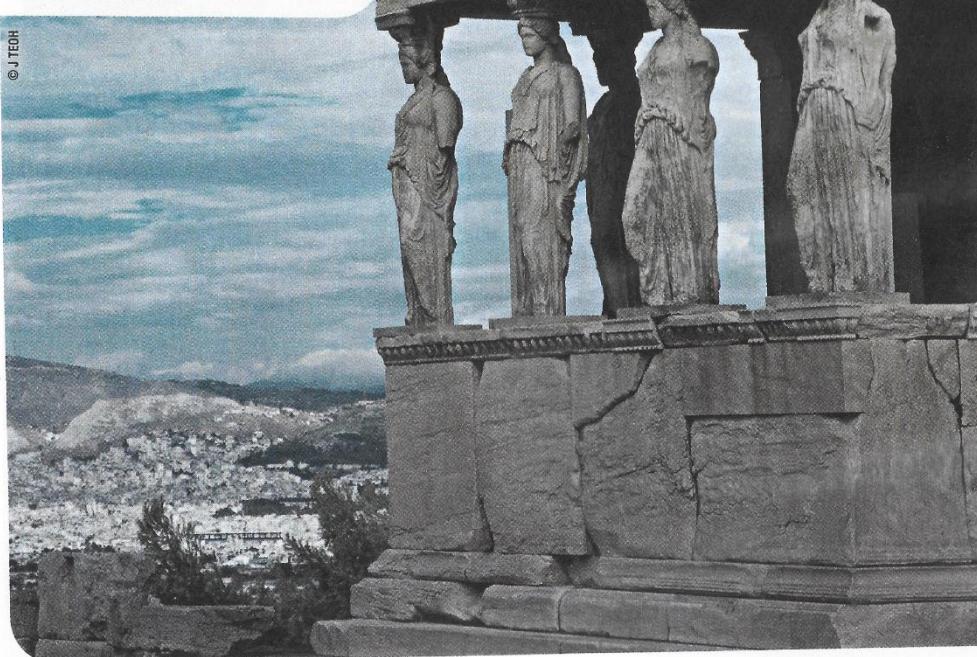
homme, ou d'un petit groupe de particuliers souvent fortunés, peut représenter une limite à sa liberté.



**"Dans la démocratie athénienne, les femmes, les esclaves et les étrangers n'avaient pas le droit de vote."**

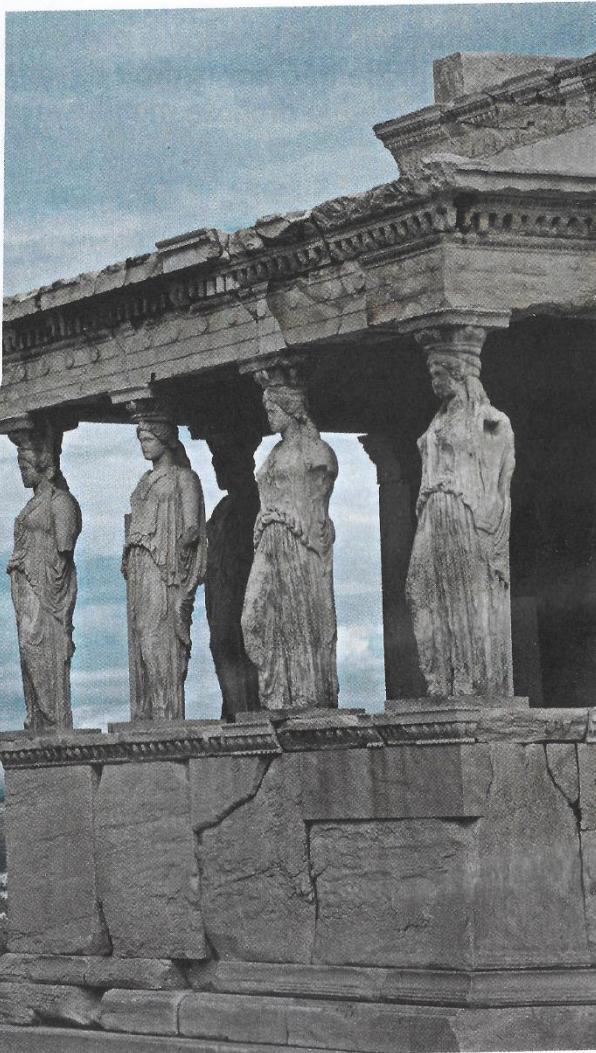
Hervé Grémont

© J. TEOR



Le risque est que cela réduise l'expression de la rédaction aux opinions de son unique propriétaire.

Aujourd'hui, peu de journaux disposent d'autonomie par rapport à leurs actionnaires.



## Pouvoir s'exprimer en votant

**F**abienne : La démocratie, c'est le fait de pouvoir s'exprimer en votant.

De choisir qui nous gouverne même si c'est la volonté de la collectivité qui finit par l'emporter. Je suis favorable à ce que ce devoir devienne obligatoire comme en

**Le décryptage d'Hervé Grémont :**  
Je ne partage pas vraiment l'opinion de Fabienne qui revient à dire que la démocratie, c'est le droit de vote. Et je ne pense pas que rendre le vote obligatoire améliore la démocratie. En Belgique, cela n'a pas d'incidence majeure sur les résultats. La démocratie, c'est bien plus que le vote. C'est d'abord la notion d'Etat de droit, garantie de la protection et du respect des droits civils et politiques fondamentaux ainsi que des libertés civiles.

Belgique car en ne votant plus, nous faisons le lit des extrémistes quels qu'ils soient. Nos grands-mères se sont battues pour que les femmes puissent voter. C'est d'autant plus symbolique et essentiel pour moi.

Même l'Etat se doit de les respecter. En Grèce, cela existait même si ce n'était pas théorisé.

Par exemple, un citoyen qui émettait une proposition de loi, votée par l'Assemblée mais non conforme aux lois d'Athènes, pouvait être condamné notamment à l'exil. Fabienne parle du droit de vote des femmes qui, très longtemps, n'ont pas été considérées comme des "citoyens" à part entière. C'était également le cas en Grèce ancienne.

## Ce pays que j'ai chéri me fait à présent froid dans le dos

**H**éloïse : Je reviens des États-Unis, pays dont j'ai beaucoup rêvé plus jeune grâce aux écrivains que je dévorais, aux chanteurs que j'écoutais. Le définir comme une démocratie me laisse perplexe. C'est floué, asceptisé par endroits. Certains États pratiquent la

peine de mort. D'autres interdisent l'avortement. En réalité, ce pays que j'ai chéri me fait à présent froid dans le dos. J'espère que la France, dont il est dit toujours qu'elle suit l'Amérique avec dix ans de retard, n'en arrivera pas là.

**Le décryptage d'Hervé Grémont :**  
Je rejoins les craintes d'Héloïse. C'est évident qu'il y a un risque aux États-Unis de rupture avec la démocratie. La présidence de Donald Trump nous a montré

les limites de ce régime. Heureusement, avec Joe Biden, nous sommes revenus à une marche plus normale de la démocratie. Mais rien ne dit que Donald Trump ne va pas reprendre le

pouvoir en 2024. La Cour Suprême, qui contrôle la validité des lois votées, est actuellement entre les mains des ultra-

conservateurs. Elle a remis en cause le droit à l'avortement. Les États sont à présent libres de l'interdire.

## Les démocraties, des droits, des lois, des hommes...

**Mieux pour moi : Comment se définit la notion de démocratie ?**

**Hervé Grémont :** Il n'y a pas de définition stricte de la démocratie. C'est toujours fonction de l'histoire. Celle d'Athènes n'est pas celle que nous connaissons aujourd'hui et pourtant Athènes a le mérite d'être la première cité qui en parle clairement et l'initie. Les grands pays dits démocratiques le sont certes plus que les pouvoirs autoritaires, mais leur démocratie évolue dans le temps. Il peut y avoir des retours en arrière comme aux États-Unis. En France, nous ne sommes pas à l'abri de cela. Récemment, le ministre de l'Intérieur a interdit certaines manifestations en soutien au peuple palestinien. Le Conseil d'État a remis en cause ce droit d'interdire les manifestations qui revient en effet aux préfets sur leur territoire quand la situation peut générer un trouble à l'ordre public.

**Mieux pour moi : Quels sont ses fondements ?**

**Hervé Grémont :** La démocratie dépend de grands principes fondateurs. Elle s'articule autour de la loi, du droit, du périmètre de définition du citoyen... En France, par exemple, les étrangers n'ont pas le droit de vote aux élections nationales mais les Européens ont

ce droit lors des élections locales. Dans la démocratie athénienne, les femmes, les esclaves et les étrangers n'avaient pas le droit de vote. L'expression de la volonté populaire n'est pas seulement représentée par le droit de vote. Elle comprend aussi le droit de manifester, le droit de résistance. Dans la Constitution française, dans la partie en préambule qui rappelle les Droits de l'Homme, ce droit est notifié. Si une décision de l'État n'est pas jugée satisfaisante, et semble illégitime, ce droit s'applique. C'est le droit de la révolution en quelque sorte.

La liberté, l'égalité des citoyens ont une importance fondamentale. Ainsi que l'équilibre des pouvoirs qu'a défini Montesquieu : le législatif, l'exécutif, le judiciaire sont indépendants l'un de l'autre. En France, le pouvoir exécutif dispose de plus de pouvoir que les autres. La Cinquième République est moyennement démocratique. L'Assemblée nationale n'a qu'un très mince pouvoir de proposition de lois. C'est assez aberrant.

**Mieux pour moi : Où se situe le berceau de la démocratie ?**

**Hervé Grémont :** Dans mon premier volume, je traite surtout de la démocratie athénienne qui est vraiment à l'échelle de l'Occident le premier endroit sur le plan temporel et géo-



**En Afrique, comme un peu partout dans le monde, il existait des sociétés organisées en assemblées populaires qui décidaient de ce qui devait ou non être fait.**

graphique où est apparu un état démocratique. Il y a cependant une préhistoire de la démocratie. La lecture d'Homère montre qu'il y a des assemblées de guerriers qui définissent les politiques à suivre dans le combat notamment contre Troie. C'était aussi le cas

chez les peuples premiers d'avant l'écriture. En Afrique, comme un peu partout dans le monde, il existait des sociétés organisées en assemblées populaires qui décidaient de ce qui devait ou non être fait. Rien n'était écrit toutefois. Cela a commencé sous les Athéniens.

**La démocratie est un sujet complexe qui existe depuis plus de deux mille ans.**

**POUR COMPRENDRE**

**Hervé Grémont**  
La naissance de la démocratie en Grèce ancienne. Généalogie philosophique et politique de la démocratie. Des origines à nos jours. Volume I

**Hervé Grémont**  
La deuxième naissance de la démocratie en Europe. Généalogie philosophique et politique de la démocratie. Des origines à nos jours. Volume II

**Hervé Grémont**  
La démocratie à la veille des révolutions américaine et française. Généalogie philosophique et politique de la démocratie. Des origines à nos jours. Volume III

L'Harmattan

### Mieux pour moi : Comment a évolué la démocratie ?

**Hervé Grémont :** Il y a deux grandes périodes. Celle de l'Antiquité tout d'abord, essentiellement avec la Grèce ancienne. Rome était une aristocratie, un système impérialiste. Certes, nous lui devons la notion de droit mais ce serait une erreur de la définir comme démocratique. Par la suite, les historiens et philosophes ont redonné un souffle considérable à la démocratie en Europe en définissant des concepts, dont le premier est la souveraineté du peuple. L'empereur romain Constantin avait insti-

tué la religion chrétienne comme religion d'État. La souveraineté était alors divine. Cela a duré en France jusqu'à la Révolution française. Durant ces dix-sept siècles, le peuple n'avait pas son mot à dire. Le roi était souverain par décision divine. À la fin de la Renaissance, la souveraineté du peuple apparaît avec Machiavel ou surtout avec le philosophe Jean Bodin, qui n'était pourtant pas un démocrate puisque absolutiste. La seconde période dans l'évolution de la

démocratie est celle des temps modernes avec les Révolutions américaine et française. Elles ne sont pas apparues d'un coup mais ont été précédées des réflexions de grands penseurs du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle comme Rousseau ou encore Voltaire. Ils n'imaginaient pas la révolution en tant que telle mais ils ont défini ce qu'une société juste devait être.

### Mieux pour moi : Quelles sont les idées fausses liées à la démocratie ?

**Hervé Grémont :** Il y en a beaucoup mais j'en citerai une en particulier : celle de la démocratie directe. Elle était fondamentale à Athènes. Les citoyens pouvaient participer aux décisions. Ils étaient trente mille et avaient le droit de décider. C'était considérable par rapport à la population athénienne, estimée à trois cent mille personnes. Aujourd'hui en France, nous avons quelque six cents députés et autant de sénateurs, seuls législateurs. Mille deux cents personnes, ce n'est rien ramené aux soixante-cinq millions de Français. C'est extrêmement réducteur. Aristote disait qu'un peuple qui n'est régi que par des élections de législateurs n'est pas démocratique. Des dispositions comme les référendums, qui permettent à tous les citoyens de s'exprimer, vont dans le sens d'une amélioration de la démocratie directe, à ceci près qu'en France, c'est un moyen mal utilisé. Cela sert un peu de plébiscite aux présidents. Les électeurs ne jugent pas la question posée mais plutôt la confiance à accorder au président en exercice.

### Mieux pour moi : La démocratie est-elle menacée ?

**Hervé Grémont :** Oui, sans vouloir être pessimiste. La guerre en Ukraine est un phé-

nomène démocratique majeur. Ce pays a su prendre ses distances par rapport au pouvoir autoritaire de la Russie. C'est triste car cela se traduit par un conflit mais cela démontre la vivacité de la démocratie de nos jours. La Chine, comme les pouvoirs autoritaires en Afrique, sont des exemples criants de menace pour la démocratie. Les risques sont aussi internes. Ils sont plus pernicieux car ils ne sont pas identifiés comme tels. Revenons aux États-Unis à supposer que Donald Trump reprenne les rênes, ce serait un risque pour l'Amérique mais aussi pour l'Europe au sein de laquelle des pays comme la Hongrie ou la Tchéquie ne sont plus des démocraties puisque la liberté n'y est plus observée.

### Mieux pour moi : Pourquoi avez-vous travaillé plus de dix ans à l'étude de la démocratie ?

**Hervé Grémont :** La démocratie est un sujet complexe qui existe depuis plus de deux mille ans. J'ai voulu la traiter par le biais d'ouvrages philosophiques et politiques qui peuvent être utilisés par les étudiants et dont le grand public pouvait également s'emparer. J'ai voulu associer la réflexion sur la démocratie avec les institutions démocratiques. À ma connaissance, il n'existe pas d'études qui mêlent les deux parties. Le troisième volume s'arrête à la veille des révolutions américaine et française. Je travaille sur la suite. Il y aura sans doute deux autres volumes.

*Propos recueillis par Patricia Guipponi*

1/ Auteur des trois volumes de *Généalogie philosophique et politique de la démocratie. Des origines à nos jours*, Editions L'Harmattan :

- Volume I : *La Naissance de la démocratie en Grèce ancienne*, 254 pages, 27 euros.
- Volume II : *La Deuxième Naissance de la démocratie en Europe*, 206 pages, 23 euros.
- Volume III : *La Démocratie à la veille des révolutions américaine et française*, 206 pages, 23 euros.